

Les subsides

région. Le gouvernement n'a pas tenu compte du tout de cet aspect du problème. Par conséquent, je n'arrive pas à comprendre pourquoi il a préparé ce Livre vert que nous sommes censés étudier encore pendant un an. Le gouvernement le propose, mais il ne met pas ses propres solutions en applications. Le fait que le gouvernement fasse totalement fi des droits des femmes prouve bien qu'il ne s'intéresse pas à ce problème.

Je voudrais parler d'autres questions abordées dans le Livre vert qui concernent les femmes. Je le répète, d'une manière générale, les prestations des régimes de l'employeur ne sont pas partagées entre les conjoints en cas de divorce ou de séparation. Il faut qu'elles le soient, et très vite. Pratiquement tous les régimes de pensions, y compris le RPC, sont conçus de façon à garantir des prestations plus importantes au cotisant. Il doit en être ainsi, mais malheureusement cette personne est souvent un homme et le conjoint survivant est souvent une femme. Peu de régimes de pensions de l'employeur offrent des prestations suffisantes au survivant. Cela touche surtout les femmes et il faudrait remédier très vite à cette lacune. Nous n'avons pas besoin d'autre étude.

Les femmes s'occupent bien plus des enfants que les hommes et de ce fait, elles ont moins souvent un emploi rémunéré et surtout un régime de pensions. Le gouvernement est au courant de ces problèmes depuis longtemps.

Je voudrais parler maintenant de la clause d'exclusion. Cette clause a été approuvée par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux sauf celui de la province de l'Ontario, pour améliorer les régimes de pensions et aider les femmes à faire valoir leurs droits à la pension. Qu'en dit le gouvernement? Le gouvernement du Canada qui prétend faire d'énormes efforts a dit dans le sommaire du rapport sur les pensions qu'il s'attacherait activement à mettre en œuvre la clause d'exclusion pour élever des enfants avec le gouvernement de l'Ontario. Il y a deux ou trois semaines environ, j'ai assisté à la conférence sur les pensions à Toronto et le ministre ontarien chargé des pensions a dit que la province accepterait ce droit, qu'elle avait fait une étude et créé une commission. Comment le gouvernement poursuit-il activement cet objectif? Je n'en ai pas entendu parler du tout. Il y avait pourtant des ministériels à cette conférence. Je ne crois pas que cela intéresse le gouvernement. Il y a renoncé depuis longtemps. Le fait qu'il recommande la tenue d'une autre étude dans son Livre vert, ce qui retardera encore l'opération, en est la belle preuve.

● (1250)

Le gouvernement serait à même d'adopter dès maintenant diverses mesures sans attendre de nouveaux débats sur la question des pensions, le rapport d'un comité d'étude et que sais-je encore. La plupart des provinces s'entendent sur les principales difficultés, sur la question de la dévolution par exemple. Chacun sait qu'il faut améliorer les règles dans ce domaine. La Saskatchewan l'a fait de façon remarquable dernièrement, par voie de législation. Le Livre vert prévoit une période de deux ans. Plus les femmes peuvent acquérir des droits tôt et mieux c'est. Il serait peut-être préférable qu'elles le puissent après une année. A 25 ans, il est déjà tard pour les femmes qui entrent tôt sur le marché du travail et en ressortent jeunes aussi, afin d'élever leurs enfants.

Il y a aussi le calcul des rentes, selon ce qu'on appelle la table uniformisée. On pourrait régler cette question très rapidement. Une femme qui achète une rente en vue de toucher la même somme qu'un homme doit verser beaucoup plus parce que, dit-on, elle a une espérance de vie plus longue. Mais dans 80 p. 100 des cas, l'espérance de vie est la même pour les hommes et les femmes. Parce que 10 p. 100 des hommes meurent plus jeunes que la moyenne et 10 p. 100 des femmes vivent jusqu'à un âge plus avancé, les différences sont énormes. Il faudrait donc prendre ce facteur en considération dans les régimes de retraite.

J'ai déjà parlé du partage automatique des prestations de retraite. Nous devons également tenir compte du peu de transférabilité des régimes. Voilà encore un domaine que nous pourrions corriger rapidement, sans attendre que le Livre vert ait franchi toutes les étapes.

La question la plus épineuse se rapporte sans doute à la retraite des personnes au foyer. Il importe de la résoudre mais il faut s'attendre à des débats houleux à ce propos dans les prochains mois. Nous devons y apporter une solution dans les plus brefs délais.

La plupart des propositions de réforme des pensions soumises à la Chambre et dont sera saisi le comité d'étude prévu dans le Livre vert pourraient être débattues rapidement, sans attendre une éternité. Le gouvernement pourrait montrer sa bonne foi en proposant l'adoption de mesures législatives visant la mise en œuvre des réformes qui permettraient d'améliorer le niveau de vie des 350,000 femmes âgées vivant dans l'indigence. Il n'est pas du tout question ici des régimes de pension, mais bien de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Le gouvernement n'a pas besoin de rechercher l'avis des provinces là-dessus, car il a l'autorité voulue pour agir en ce sens. Aussi la motion dont nous sommes saisis mérite-t-elle d'être appuyée, ne serait-ce que pour faire avancer ce dossier. Le comité pourrait se pencher sur ce qui expliquerait l'inaction du gouvernement à cet égard.

M. le vice-président: Y a-t-il des députés qui voudraient poser des questions au député d'Okanagan-Nord?

M. Miller: Oui, moi. Comme lui, je partage son souci de voir certaines des réformes visant les régimes de pension mises en œuvre dans un avenir très rapproché. Toutefois, je n'ai pas bien compris où il voulait en venir en parlant de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Le député voudrait-il que le Parlement intervienne dès maintenant pour augmenter les pensions de vieillesse et le supplément de revenu que reçoivent les 350,000 femmes âgées dont il parlait? Le député propose-t-il que le gouvernement majore le revenu des bénéficiaires de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti pour qu'il atteigne le seuil de la pauvreté. Dans l'affirmative, faut-il comprendre que son parti est disposé à entériner pareille hausse ou doit-on supposer qu'il préconise le recours aux régimes de pension personnels pour faire reculer la pauvreté chez les femmes âgées?

M. Dantzer: Monsieur le Président, il est clair à mon avis qu'on ne saurait résoudre les difficultés de nos Canadiens et de nos Canadiennes âgées par le biais des régimes de pension personnels. Il est en effet beaucoup trop tard pour cela. Ces personnes ont déjà franchi le cap des 65 ans. Parce qu'elles ont quitté le marché du travail, elles ne peuvent plus souscrire à un régime de pension et doivent se contenter des prestations de la